

FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE MARINS

Membre du Comité International pour le Bien Etre des Gens de Mer (I.C.S.W.)

49 Rue des Renaudes 75017 PARIS

E-mail faam@netcourrier.com

France Ports Accueil N°39 NOVEMBRE/DECEMBRE 2005

La Fédération des Associations d'Accueil de Marins a reçu de nombreuses cartes et lettres de vœux. Elle vous en remercie. Elle souhaite à tous une excellente année et que les marins puissent trouver, tout au long de cette année 2006, bon vent, mer belle et ports accueillants.

EDITO

2006 ... une année importante

Festivement ou calmement, nous avons tous embarqué à bord de l'année 2006, en nous offrant mutuellement des vœux pour que cette année soit à la hauteur de nos espérances, familiales, professionnelles ou associatives.

Pour la grande famille de l'accueil des marins, notre vœu est que 2006 soit **concrètement** l'année de la transposition dans la réglementation maritime française de l'obligation - acceptée par notre pays en ratifiant la Convention 163 - de "veiller à ce que des moyens et services de bien-être adéquats soient fournis dans les ports, et à ce que les arrangements soient pris pour leur financement". Cela veut dire la mise en place rapide de la Commission Nationale de Prévention du risque professionnel maritime et du Bien-Être des gens de mer, qui sera l'instance de réflexion et de proposition pour l'application de la Convention. L'AGISM et la FAAM y seront représentés. Parallèlement les conseils portuaires de bien-être devront s'installer dans les ports principaux et notamment au Havre, à Nantes / St Nazaire et La Rochelle, car ce sont des lieux de concertation indispensables. Cela veut dire la publication de la liste des "ports appropriés" où cette "veille" devra être assurée

Cela veut dire l'introduction dans le Code des Ports Maritimes de cette nouvelle mission portuaire de l'accueil des marins.

Cela veut dire la généralisation à tous les ports de cette ressource pérenne et légitime prélevée volontairement ou obligatoirement sur le compte d'escale des navires (rétribution modeste des services rendus aux équipages)

Cela veut dire une aide financière à l'équipement des structures d'accueil

Cela veut dire aussi le renforcement de la coopération avec l'AGISM, notamment au niveau de la gestion des foyers d'accueil.

On le voit, la "feuille de route" pour 2006 est chargée. Mais, si nous attendons beaucoup de la Direction des Affaires Maritimes, dont le rôle sera déterminant, nous devons par contre l'informer loyalement sur ce que nous sommes et ce que nous faisons, d'où l'importance d'une réponse rapide et complète aux questionnaires qui vous ont été distribués.

Bonne et fructueuse année 2006 à tous.

Alain Coudray

Sommaire

Droits des marins	Observatoire des Droits des Marins	Page 2
	Des progrès intéressants	Page 2
Accueil	Conseil de Bien Etre	Page 3
	Assemblée Générale de la Fédération	Pages 3 à 6
International	Conseil de Bien Etre à Venise	Page 6
	Assemblée Générale de l'ICSW.	Page 7
	Registre International Français : salaire minimum	Page 7
Nouvelles des ports et mouvements	Marseille : Saint Malo : Nantes	

Droits des marins : Observatoire des Droits des Marins	Page 2
Des progrès intéressants	Page 2
Accueil : Conseil de Bien Etre	Page 3
Assemblée Générale de la Fédération	Pages 3/6
International : Conseil de Bien Etre à Venise	Page 6
Assemblée Générale de l'I.C.S.W.	Page 7
Registre International Français : salaire minimum	Page 7
Nouvelles des ports et mouvements / Société des Œuvres de Mer	Page 7
Marseille : Saint Malo : Nantes	Pages 7/8
APMA (Association Pingouins Marins Alliés)	Page 8
Mission de la Mer	Page 8
Corrections adresses	Page 8

Droits des marins

OBSERVATOIRE DES DROITS DES MARINS :

Prépare ses "Journées d'études 2006" et son programme pour les deux années suivantes sur les thèmes :

- les droits de l'homme appliqués aux marins, comment les droits des marins pourront être appliqués suite à l'adoption de la convention consolidée de l'OIT prévue pour février 2006 et au vu des dispositions contenues dans le livre vert sur la politique maritime de l'Union européenne qui paraîtra en avril 2006.
- les évolutions récentes du droit français au travers de la création du RIF,
- les rétentions à bord du navire des passagers clandestins, référence à la territorialité du navire,
- les populations dépendantes de la pêche et la dimension familiale de l'activité maritime,
- s'ouvrir vers la dimension francophone concernant les marins malgaches, seychellois et mauriciens relevant de la pêche artisanale mais aussi embarqués à bord des thoniers congélateurs de l'Océan Indien,
- la pêche illégale en Antarctique, au Kenya, en Ethiopie, en Erythrée et en Mer Rouge.

L'approche de la pêche maritime ne peut se limiter à la dimension européenne. De la réalisation de l'Atlas des pêches de Java par Géolittomer peuvent être envisagées des projets similaires concernant le golfe de Guinée qui doit concilier pêche et pétrole, les îles de

Des progrès intéressants :

La récente loi sur la sécurité et le développement des transports, votée par l'Assemblée Nationale à la fin décembre apporte des éléments importants pour ceux qui défendent les droits des marins. Dans son chapitre 3 concernant la mise en oeuvre de dispositions internationales et communautaires concernant les gens de mer, est en effet officialisée l'inspection du travail maritime, dont les attributions sont précisées. Parmi celles ci le contrôle de l'application des normes de l'Organisation Internationale du Travail relatives au régime de travail des marins embarqués à bord d'un navire battant pavillon étranger faisant escale dans un port français . Les visites de navires dans le cadre du Memorandum de Paris ne se limiteront plus au seul contrôle du navire.

On sait que l'ensemble des dispositions des conventions maritimes de l'OIT seront réunies dans une "convention consolidée" qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de l'Organisation cette année On sait moins que cette convention, qui, pour entrer en vigueur,

l'Océan Indien, Maurice, Seychelles et Madagascar.

Deux colloques sont prévus par l'Observatoire des Droits des Marins :

Le premier en avril à Nantes et le second en octobre dans la région de Marseille en coopération avec Greenwich Maritime Institute et le service juridique d'ITF.

Les premières "Journées d'études de l'Observatoire" sont en préparation autour de trois thèmes principaux :

- le RIF, sociétés de manning, nature juridique du navire, inspection du travail maritime, etc.
- la sûreté portuaire : bien être des marins en escale, commissions portuaires de bien être,
- les passagers clandestins : droits et pratiques.

Les deuxièmes "Journées" porteront sur :

- la mise en oeuvre de la convention consolidée de l'OIT.,
- la résolution des problèmes dus à l'abandon des équipages,
- la situation des marins sur la rive sud de la Méditerranée, y compris Turquie, Libye, etc.
- les droits des marins à la grande plaisance.

Lancement du site web de l'Observatoire :

obs-droits-marins.fr et obs-droits-marins.net. -

doit être ratifiée par des pays totalisant la moitié de la flotte marchande mondiale, sera transformée au niveau européen en Directive et sera donc d'application immédiate dans les pays de l'Union Européenne. Le récent naufrage d'un cordier cherbourgeois, suite à un abordage avec un chimiquier maltais montrera sans doute que la sécurité maritime passe aussi par la qualité de la vigilance des hommes de quart et que celle ci dépend des conditions de travail à bord. Christian Buchet, Directeur du Centre de la Mer de l'Institut Catholique de Paris, précisait récemment que 80% des naufrages sont dus à une erreur humaine et que si, jusqu'à présent, le renforcement de la sécurité maritime s'est focalisé sur l'inspection des navires (causes de 20% des naufrages), "l'idée qu'il faut aussi s'intéresser à la conduite humaine des navires progresse". Il faut s'en réjouir et espérer que l'inspection du travail maritime disposera des moyens nécessaires à un contrôle efficace.

A.C.

Accueil

CONSEIL DE BIEN ETRE

Le 30 novembre dernier le bureau de la FAAM, accompagné de son président d'honneur, a rencontré M. J.F. Jouffray Directeur Adjoint des Affaires Maritimes et M. Alain Moussat, chef du bureau de l'Inspection du Travail Maritime. Nous avons apprécié qu'ils nous aient, malgré un emploi du temps chargé, accordé plus d'une heure et demie de discussions, ce qui nous a permis d'exposer la situation des foyers, leurs problèmes et d'exprimer notre volonté de coopérer avec nos interlocuteurs pour l'application de la Convention 163. Nous avons appris avec plaisir que la procédure de mise en place de la future Commission Nationale de Prévention du Risque Professionnel Maritime et du Bien-Être des Gens de Mer sera bientôt lancée. Nous serons tenus informés, notamment du projet de décret lorsqu'il sera élaboré.

Il sera en effet important que cette Commission puisse se saisir des problèmes concernant, à travers le fonctionnement de nos associations, l'accueil des marins en escale dans nos ports, et notamment :

- l'officialisation de cette nouvelle mission portuaire de l'accueil des marins dans le Code des Ports Maritimes, permettant une aide financière légale des ports.

- la généralisation de la "contribution armateurs" qui pourrait être rendue obligatoire (l'inclusion d'une vingtaine d'euros dans un droit de port ayant une incidence négligeable)
- la possibilité pour les marins de descendre à terre, et l'accès à bord de nos visiteurs en respectant les contraintes du Code ISPS.
- la diminution, voire la disparition, des cabines publiques de France Telecom sur les quais de certains ports,
- l'aide à l'équipement de nos foyers,
- le recrutement de salariés via les contrats aidés,
- une coopération développée avec l'AGISM.

Nous avons évoqué aussi les possibilités que pourrait offrir le service civique dont la mise sur pied est demandée par de nombreuses personnalités.

Afin de mieux orienter leur action et l'aide pouvant être apportée à nos foyers, nos interlocuteurs souhaitent avoir le maximum d'informations. C'est pour cela que nous avons fait la demande à tous les foyers de répondre le plus rapidement possible au questionnaire qui leur a été envoyé. C'est important. Merci aux ports qui ont déjà répondu.

A. Llorente.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION :

S'est tenue à Paris le 8 décembre dernier dans des locaux aimablement prêtés par l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime. Compte tenu de la distance quelques ports n'ont pu envoyer de délégués pour une réunion de quelques heures. Cela souligne l'intérêt des rencontres biennuelles des ports d'accueil, rencontres sur deux jours, suivies d'une assemblée générale. Elles justifient davantage un déplacement parfois important.

Un large tour des différents ports a permis d'avoir une meilleure image des différents ports, des problèmes rencontrés et des solutions trouvées.

Dunkerque : Première année de fonctionnement d'un Conseil de Bien Etre dont la prochaine assemblée générale aura lieu le 16 janvier. Ce C.B.E. apporte une contribution financière importante à l'accueil des marins. Une Convention en ce sens a été signée avec la Communauté Urbaine.

Deux seamen's clubs : (qui bénéficient des contributions volontaires des armateurs)

- un à Dunkerque centre, géré par la Maison du Marin Britannique dans des locaux appartenant au Dunkerque War Memorial Trust, ouvert tous les jours, 18h00 à 22h30 en semaine et 15h00 à 22h30 le samedi, dimanche et jours de fête,
- un à Loon Plage, au port rapide, tout près des quais et du terminal à conteneurs. Ce dernier est installé dans des locaux mis à

disposition par le Port Autonome de Dunkerque en contrepartie de l'accueil des routiers du transport maritime, ouvert de 6h00 à 21h00 en semaine et de 9h00 à 19h00 le samedi, dimanche et jours de fêtes. 5 salariés et une équipe de bénévoles assurant l'accueil et les services les dimanches et jours de fête. Ce foyer connaît une fréquentation croissante du nombre de marins, chiffre qui n'ira qu'en augmentant avec l'expansion prévue du port. Cette expansion conduit à d'importantes modifications de la zone portuaire. Elles entraîneront la disparition du bâtiment actuel. L'Association Loo-noise des Amis des Marins et le C.B.E se préoccupent donc de trouver d'autres solutions et des démarches ont été entreprises.

L'Association des Amis des Marins qui a un local en ville ouvert de 13h00 à 17h00. Le marin peut y utiliser l'Internet et le téléphone. L'Association a réalisé une plaquette guide d'informations en anglais dont le financement a été assuré par le C.B.E. Son action s'oriente davantage vers l'animation et l'information.

L'Hôtel les Gens de Mer de l'AGISM : bon esprit de coopération et aide technique apportée au foyer de Loon Plage.

Calais : ne reçoit pas de contribution volontaire des armateurs. Local mis à disposition de l'Association et gestion assurée par l'AGISM qui paie les salaires d'une salariée en CDI. Fréquentation du nombre de marins en augmentation.

Boulogne : avec la disparition de la sidérurgie le port a perdu plus de la moitié de son trafic. L'association est hébergée par l'AGISM qui assure également la gestion. Plus de contribution armateur. Les escales des navires sont de plus en plus courtes. Les bénévoles assurent les visites aux navires.

Le Havre : l'association est hébergée par l'AGISM qui assure également la gestion. Ouvert 6 jours sur 7. Un salarié. Difficultés de recrutement de bénévoles. L'application du code ISPS pose des problèmes aux marins. 50 euros sont demandés par badge pour les visiteurs de navires. La fréquentation des marins est en augmentation de 7%.

Rouen : reçoit des contributions volontaires. Le foyer est ouvert 5 jours sur 7 de 18h00 à 22h30. 5 salariés et 40 bénévoles. Reçoit une moyenne de 20 marins par jour.

St Malo : voir dans "nouvelles des ports". L'association "Marine – Amitié – Partage" a demandé son adhésion à la FAAM, demande qui a été acceptée par l'assemblée générale.

Granville : l'association "Roc et Mer" continue son aide aux marins. Visites des navires et services divers, notamment conduite en véhicules personnels, des marins vers les grandes surfaces.

Paimpol : l'association aide les marins à trouver des emplois. Elle possède une bibliothèque importante de documentation maritime et un stock très impressionnant d'archives maritimes. Sa visite vaut le détour.

Brest : l'association est hébergée par l'AGISM. Les travaux prévus dans le bâtiment

modifieront les locaux mis à sa disposition et faciliteront son action.

Lorient : suite au changement d'emplacement du foyer et le paiement d'une taxe d'urbanisme le foyer a connu quelques difficultés financières qui ont nécessité de faire appel au Conseil Général. Pour équilibrer le budget il a été nécessaire de réduire les heures de travail de la permanente. 212 navires ont été accueillis au cours de l'année et leurs équipages ont bien apprécié le confort des nouveaux locaux.

St Nazaire : la diminution de la fréquentation du foyer entraîne une démotivation des bénévoles qui sont donc de plus en plus difficiles à trouver. De plus le foyer a été victime d'un cambriolage important, les charges sont en augmentation et la gestion devient difficile.

Donges : le foyer a brûlé, l'affaire est dans les mains des assureurs. L'AGISM a prévu la construction d'un nouveau foyer - restaurant (avec chambres) dans une zone plus éloignée des installations pétrolières.

Nantes : n'a toujours pas de local près du port. La majorité des marins des équipages sont originaires des pays de l'est. La mise sur pied d'un Conseil de Bien-Être est en sommeil. 262 navires ont été visités en 2005. Des démarches ont été entreprises à la mairie de Bouguenais et au Port Autonome pour remettre en service les cabines de téléphone de Cheviré. Le port a signé une convention avec France Télécom. pour les rétablir. L'association a poursuivi une campagne d'informations et de sensibilisation pour développer l'accueil des marins. Un site est disponible en lien avec la ville de Nantes pour gérer les informations de l'association et les consulter.

La Rochelle : ne reçoit pas de contributions volontaires. Compte un employé salarié. Connaît une légère baisse de trafic et donc une fréquentation moindre.

Bayonne : reçoit des contributions volontaires des armateurs. Les très bonnes relations entretenues avec l'ensemble du milieu maritime portuaire facilitent l'action du foyer.

Port la Nouvelle : n'a ni local, ni véhicule.

Sète : a tenu son assemblée générale le 30 septembre. Le nombre de marins fréquentant le foyer est en augmentation et la situation financière s'améliore. La Journée de la Mer a été un succès. Le nombre d'heures effectué par le permanent (emploi aidé) n'est pas suffi-

sant pour assurer une bonne marche du foyer. L'aide de l'AGISM est envisagée. Un navire a été arrêté pendant une semaine, l'intervention de l'inspecteur d'ITF a permis de débloquent la situation.

Port de Bouc : (texte apporté par le Président des Amis des Marins de Port de Bouc – nous le publions in extenso car il traduit bien des situations que connaissent de nombreux ports)

Fréquentation : depuis le début de l'année, le nombre des marins reçus au foyer de Port de Bouc est en moyenne de 35/soir. Au terminal conteneurs, l'inauguration officielle de l'annexe a eu lieu le 14 mars. Nous y recevons en moyenne 15 marins/jour. Sur l'année 2005, nous devrions donc dépasser 17.000 marins, au lieu de 10.300 en 2004. L'association a fêté le 1^{er} décembre son 20^{ème} anniversaire et, à cette occasion, a accueilli son 200.000^{ème} marin. La grève du port a fait baisser la fréquentation pendant 2 semaines, mais a été suivie de quelques soirées très chargées. Pas de gros problèmes actuellement dus au code ISPS

Personnel : L'association emploie actuellement 8 salariés. Une ou deux embauches seraient nécessaires, mais sont actuellement impossibles pour des raisons financières. Les contrats aidés (CEC) dont nous avons bénéficié arrivent progressivement à terme. Deux contrats ont été transformés en CDI, mais bénéficient encore d'une aide par le biais d'un CIE (Contrat initiative emploi). Nous espérons qu'il en sera de même pour les deux qui se terminent début 2006. Mais la masse salariale devient de plus en plus lourde. Heureusement, 4 ou 5 nouveaux bénévoles sont venus nous rejoindre. Mais assurer la continuité et la qualité du service demande une très grande implication des salariés et des bénévoles.

Finances : Début 2005, nous avons pu obtenir une augmentation de la contribution volontaire des navires et améliorer sa collecte (18 € /escale pour les gros navires et 9 € pour les petits). L'augmentation du nombre des marins reçus et des subventions du PAM et du Conseil Régional devraient permettre d'améliorer notre situation financière, c'est à dire de diminuer, mais sans doute pas de supprimer, notre déficit. Le Conseil de Bien-Être, qui s'est réuni le 26 juin, n'a malheureusement aucun pouvoir actuellement pour assurer la pérennisation de nos ressources.

Téléphones : La situation des cabines téléphoniques sur les quais se dégrade : France Télécom ne répare pas celles qui sont en panne, et même en démonte certaines. Il semble que l'on ne puisse rien attendre à l'avenir de F.T. Il

faudrait trouver le moyen d'installer, en liaison avec le port des cabines "privées", comme celle que nous avons créée dans le sas d'entrée de l'annexe du terminal conteneurs (2 postes accessibles 24h/24). Nous disposons de 7 lignes à Port de Bouc et de 5 à l'annexe.

Western Union Nous sommes souvent sollicités par les marins qui désirent envoyer de l'argent à leur famille. Nous le faisons par l'intermédiaire de Western Union. C'est une procédure assez lourde, car il faut faire le change, aller à la Poste puis retourner voir le marin pour lui remettre le reçu, mais ce service est très apprécié.

Marseille : reçoit les contributions volontaires des armateurs. L'association est hébergée par l'AGISM dans ses locaux de la rue de Forbin. L'AGISM fournit un salarié pendant quatre heures en soirée. L'association compte également un permanent salarié assurant, entre autres tâches, la visite des navires avec des bénévoles.

Bonne activité du foyer des paquebots de croisières.

Pas de problèmes avec l'application du code ISPS, mais la question des cabines téléphoniques sur les quais reste cruciale : elles sont retirées.

Le Conseil de Bien-Être fonctionne bien.

Après ce large tour des foyers, M. Noël Quéré, Président de l'AGISM, a apporté beaucoup de précisions sur l'aide apportée par son organisation à différents foyers et a communiqué les chiffres et résultats des établissements sociaux. Ces chiffres sont en augmentation : 248.248 € pour 2002, 266.000 en 2003, 304.000 en 2004. Il a fait état également des prévisions de travaux dans les différents établissements.

L'assemblée a souhaité une clarification des rapports avec le Welfare Trust d'ITF. De nombreuses demandes de subventions n'ont pas été honorées. Le Président doit assister à la prochaine assemblée générale de l'ICSW à Londres le 27 janvier et rencontrera Tom Holmer, qui a pris la suite de Timo Lappalainen.

Le document de lutte contre le sida rédigé (en anglais) par Arnaud de Boissieu a été présenté à l'assemblée générale. C'est un ouvrage sur papier glacé, bien aéré, des textes courts, facile à lire, avec de nombreuses illustrations, destiné à attirer l'attention du marin sur les dangers du Sida et lui donner des conseils.

International

ATELIER INTERNATIONAL POUR PROMOUVOIR LA CREATION A VENISE D'UN RESEAU LOCAL DE BIEN ETRE MARITIME. 25/26 novembre 2005. :

1.300 navires et 265.000 marins c'est ce que reçoit le port de Venise chaque année. Un grand nombre de ces navires sont des paquebots de croisière avec des équipages très nombreux. Pour accueillir ces derniers une structure a été créée au terminal des croisières alors que ceux des navires de charge ont un seamen's club à Marghera. Le foyer du terminal des croisières offre surtout des services : 15 postes Internet, 10 téléphones dont 5 branchés sur le numéro de l'opérateur, permettant ainsi une plus grande durée de communication, un terminal relié à Western Union pour l'expédition d'argent aux familles (doublé d'un portable permettant les mêmes opérations depuis les navires) une boutique où le marin peut trouver outre des souvenirs, objets de toilette, papeterie, etc. des produits alimentaires de son pays). Le foyer de Marghera offre une image plus conventionnelle de Seamen's Club.

L'expansion prise par ces activités d'accueil (le terminal des croisières a accueilli jusqu'à 1.200 marins par jour), assurés par l'association "Stella Maris' Friends" et la coopérative Passport, a conduit les fondateurs à chercher les moyens de répondre aux besoins grandissants en y associant très largement la communauté maritime et portuaire de Venise, les autorités provinciales, des universitaires, des politiques, etc.... Avaient également été invités des représentants de l'ICSW, du BIT, des structures d'accueil de Grande Bretagne, Roumanie, Ukraine, France et bien sur Italie. Le représentant de Barcelone n'a malheureusement pas pu nous rejoindre. Nous avons été très impressionnés par l'intervention du président du Conseil de Bien-Être de Roumanie qui a longuement expliqué comment la Convention 163 ainsi que la Recommandation 173 du BIT sont appliqués dans son pays. Une campagne de lobbying auprès des différentes autorités et ministères concernés – des Transports, du

Travail, de l'Intérieur - , a abouti à la ratification des 163/173, à la promulgation d'une loi (672/2003) pour leur application, prévoyant une contribution financière des navires basée sur leur tonnage : 40 € pour les navires jusqu'à 5000 tdw, 60 € pour les navires jusqu'à 30.000 tdw, 80 € jusqu'à 100.000 tdw et 100 € au dessus. La déléguée d'Ukraine, évoquant les problèmes que rencontrent les foyers d'accueils dans son pays dont les locaux sont l'objet de la convoitise de mafias qui tentent d'en prendre possession ou de créer des conditions telles qu'elles en empêchent le fonctionnement, a souligné la nécessité d'unir les 12 foyers dans une structure capable de les protéger. Des rencontres annuelles permettent un échange d'expériences et de trouver une solution aux problèmes posés. C'est ainsi qu'a été prise la décision du choix du même uniforme pour tous les visiteurs de navires dans tous les ports de façon à les distinguer des démarcheurs de bars qui s'intitulent "seamen's clubs" sans en avoir les mêmes buts. La délégation française a relaté comment les ports de Marseille et de Dunkerque ont créé leur Conseil de Bien-Être. La situation à Liverpool nous a été longuement décrite par le représentant britannique. Le colloque s'est terminé par une large table ronde qui a permis de définir une politique d'accueil et de prendre des engagements.

I.C.S.W. tiendra son assemblée générale le 2janvier à Londres. Elle sera précédée de rencontres le 25 janvier : coordinateurs régionaux/ITF, 26 janvier : programme sanitaire, jumelage de foyers, sports, et suivie les 28 et 29 janvier par un cours de formation des visiteurs de navires, et les 30/31 janvier et 1^{er} février de rencontres coordinateurs de l'Asie du Sud/ITF/ICSW.

Registre International Français : montants minimaux des rémunérations des marins.

En application de l'article 13 de la loi du 30mai 2005, la rémunération de base du matelot qualifié résidant hors de France ne peut être inférieure à un montant de 620,05 US\$ pour un temps de travail de 208 heures par mois. A ce montant s'ajoute la rémunération des trois jours de congés prévus par l'article 17 de la même loi.

Nouvelles des ports et des mouvements

SOCIETE DES ŒUVRES DE MER :

Vœux 2006 *"Chers amis, Nous vous adressons nos meilleurs voeux pour 2006"*.

Comme d'habitude nous attendons votre rapport d'activité de l'année passée pour parution dans notre bulletin annuel, meilleur moyen pour informer nos donateurs de vos conditions de vie et des améliorations à y apporter. Nous vous rappelons que ce bulletin paraît au mois de mai et que les délais de réalisation nous obligent à vous réclamer vos textes le plus tôt possible. Vous pouvez nous les faire parvenir soit par mail, soit par courrier à notre adresse au 49, rue des Renaudes - 75017 Paris. Vous pouvez également y joindre des photos si vous le souhaitez. Avec toute notre amitié.

Le secrétariat des Oeuvres de Mer

MARSEILLE :

Nous avons appris avec un grand plaisir la nomination au grade de Commandeur du Mérite Maritime de notre ami, Louis HUG, vice président de la FAAM et président pendant dix ans de l'Association Marseillaise des Amis des Marins. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

SAINT MALO :

Suite aux difficultés rencontrées dans ce port, nous avons envoyé le courrier suivant à Monsieur le Sous Préfet de St Malo.

"Notre Fédération, en coordonnant et en défendant l'action des associations d'accueil de marins, souhaite, en application des dispositions de la Convention 163 de l'Organisation Internationale du Travail, ratifiée en 2004 par la France, que dans tous les ports français, l'accueil des marins en escale devienne une véritable mission portuaire en partenariat entre les autorités portuaires, les collectivités locales, les armateurs et nos associations.

Vous n'ignorez pas qu'à Saint Malo, une association de bénévoles "Marine Amitié Partage" (A.M.A.P.) souhaite accueillir les marins des navires fréquentant le port et sollicite depuis de nombreux mois la coopération de la Chambre de Commerce, gestionnaire du port, pour pouvoir disposer d'un local et faciliter l'accès des "visiteurs" de l'A.M.A.P. aux navires. Or, malgré nos nombreuses interventions, la CCI paraît très réticente pour coopérer avec le président Emmanuel GODILLON, sans que nous arrivions à en connaître les véritables motifs. Car invoquer la proximité de la ville et du port et l'absence de demande des marins ne nous paraît pas être des arguments sérieux. Le marin actuel, souvent aux revenus modestes, ne peut être assimilé à un touriste et est, dans tous les ports, heureux de trouver un "seamens'club" où à prix coûtant il pourra téléphoner à sa famille, boire une bière et se détendre quelques heures dans une ambiance conviviale. Tous les "livres de bord" l'attestent. De même le refus de délivrer des badges d'accès aux navires pour les membres de l'association - qui ne pose pas de problème ailleurs - demeure incompréhensible et, en tout cas pas justifiable par les contraintes de sûreté du Code ISPS, comme nous en avons informé Madame MALGORN, Préfète d'Ille et Vilaine.

Dans les vingt autres ports où agissent nos associations nous n'avons jamais rencontré une telle absence de coopération de la communauté portuaire. Car que ce soit pour la fourniture d'un local, pour le transport des marins ou pour l'équipement ou le fonctionnement de l'association, les bonnes volontés ne manquent pas et commencent - c'est le cas de Dunkerque et de Marseille - à se concerter dans le cadre d'un Conseil portuaire de Bien Etre des marins.

Pour tenter de sortir de cette impasse malouine, nous sollicitons votre médiation pour organiser, le plus rapidement possible une réunion de concertation rassemblant la CCI, les consignataires, la Ville, l'association locale et notre Fédération, pour essayer de trouver des solutions et faire en sorte - en application de l'article 2 de la convention susvisée - que St Malo soit, à l'exemple des autres ports français un port accueillant, non seulement pour les navires et les marchandises qu'ils y débarquent mais aussi pour les marins grâce à qui navires et marchandises arrivent "à bon port".

Veillez croire, Monsieur le Sous Préfet à l'expression de nos sentiments respectueux

Nous remercions Monsieur le Sous Préfet de sa réponse favorable à notre demande et d'avoir fixé au 1^{er} février à 14h30 la date de cette rencontre.

NANTES : tiendra son Assemblée Générale le vendredi 3 février à 18h00 au Centre Socio Culturel des Ponts, 14 rue Michelet ;

LORIENT :

L'Assemblée Générale de Marin'Accueil aura lieu le vendredi 24 février à 18h00.

APMA :

A réuni son conseil d'Administration les 11,12 et 13 novembre à Angoulême. Il a établi le programme de la rencontre annuelle de la Pierre Qui Vire qui aura lieu les 1 et 2 juillet 2006 sur le thème "AVENIR ET DEVENIR" (à partir des changements et des mutations que je perçois aujourd'hui dans la nature, le monde économique et politique, la société, le monde du travail, mon environnement relationnel et familial, la spiritualité...), comment j'envisage l'avenir ainsi que mon devenir ?

Le Conseil s'est aussi penché sur l'organisation du trentième anniversaire, en 2007, des rencontres de l'APMA à la Pierre Qui Vire.

Notre ami Hubert Lagente a été désigné comme représentant de l'AMAPOF (Amicale des Missions Australes et Polaires Françaises) pour embarquer à bord du " Marion Dufresne" pendant la rotation logistique d'août-septembre 2005. Hubert, lui qui avait effectué un hivernage de 15 mois en Terre Adélie en 1973, a retrouvé avec une émotion qu'on imagine facilement, cette ambiance si particulière et inoubliable des TAAF. Il a confié à la revue de l'AMAPOF le récit de son passage à Kerguelen et ses premières impressions.

MISSION DE LA MER :

A sorti son Bulletin de Liaison de décembre 2005. Faisant état de la décision de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) dépendant de l'ONU d'instituer une journée mondiale de la mer, la Mission de la Mer propose de prendre part cette journée. Plusieurs équipes l'ont déjà fait et, à Sète, la journée du 25 septembre a été soulignée par une fête maritime mise sur pied par les Amis des Marins, le foyer des marins et la Mission de la Mer et rassemblant les femmes et les hommes impliqués dans la vie maritime. Le Bulletin consacre aussi une large part aux Conseils de Bien-Être qui cherchent à se mettre en place dans de nombreux ports.

Le naufrage du chalutier "Klein Famille" est un drame cruel pour les familles et pour l'équipe de la Mission de la Mer de Cherbourg très proche de marins et de leurs familles

CORRECTIONS A LA LISTE DES FOYERS :

Dunkerque :

The Missions to Seafarers - Phil Hiscock , Secrétaire Général pour la France, 130 rue de l'Ecole Maternelle 59140 DUNKERQUE. Tél/fax 03 25 59 04 36 mail perso. padre@tiscali.fr

phil.hiscock@mtsmail.org

Port de Bouc : le mail est admin-marinspdb@wanadoo.fr

Sète (34200) Tél. : 04 99 04 93 05 et 04 99 04 93 53 fax 04 67 74 73 76 Président : 04 67 51 15 47